



Observatoire Départemental Sécurité Routière

Les chiffres du mois de novembre 2020

Sources : Gendarmerie Nationale et Sécurité Publique

	Evolution / nov 2019	
Tués	1	0
Blessés	5	13
Accidents corporels	5	12

novembre 2020

Direction
Départementale
des Territoires
du Gers

Observatoire
Départemental
Sécurité
Routière

Coordonnées:

19, place du Foirail
BP 342
32 007 Auch Cedex
Tél: 05 62 61 46 46
Fax : 05 62 61 46 64

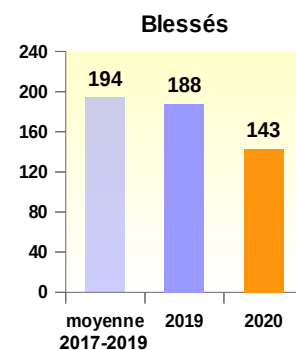
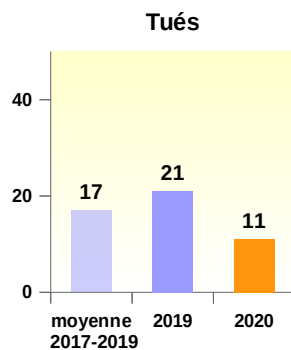
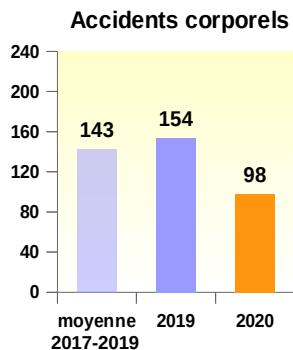
Accidents mortels 2020



● du mois
● depuis le début de l'année

Le 09 novembre 2020
Gimont - RN 124
VL / BUS
1 tué - 21 ans - conductrice VL

Les chiffres depuis le début de l'année



Les chiffres sur les 12 derniers mois

Bilan sur les 12 derniers mois	Accidents corporels	Tués	Blessés
décembre 2019 - novembre 2020	106	11	150
décembre 2018 - novembre 2019	170	24	212
Evolution	-38 %	-54 %	-29 %

Quelques conseils et rappels de prévention

A la veille des **fêtes de fin d'année**, il convient de rappeler que **l'alcool et la conduite sont un duo incompatible**.

L'alcool est la première cause de mortalité sur les routes.

Chaque année, plus de **1 000 personnes perdent la vie** sur les routes françaises dans des accidents dont l'une des causes est la consommation excessive d'alcool. **Dans le Gers, en 2019, le facteur alcool était présent dans 1 accident mortel sur 4.**

L'alcool influe sur le comportement du conducteur, sans que ce dernier en prenne réellement conscience. L'alcool altère toutes les capacités nécessaires à la conduite (concentration, lucidité, réactions...).

L'estimation des distances est faussée. Le **champ de vision se réduit**, altérant la perception latérale des objets. Le **temps de réaction augmente** considérablement.

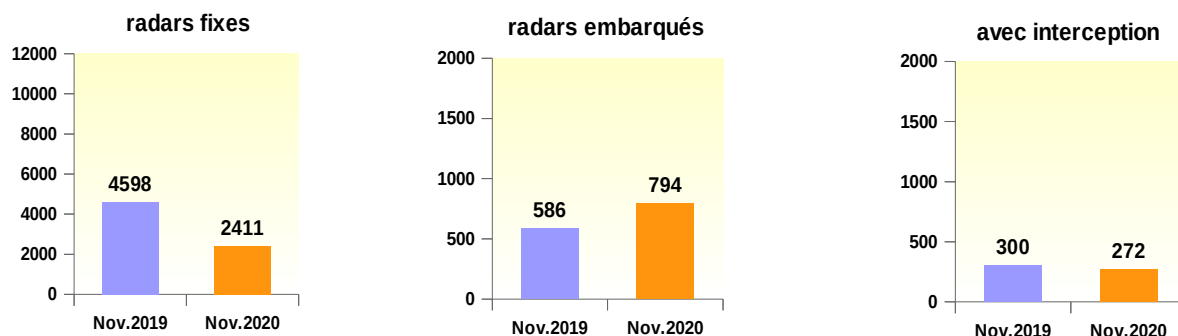
Ne pas oublier que le **taux d'alcool maximal est atteint 1 heure après** le dernier verre au cours d'un repas (ou ½ h sans repas) et, qu'une personne en bonne santé élimine de 0,10 à 0,15 g d'alcool par litre de sang en 1 heure.

La sécurité routière recommande à tous et à chacun de s'organiser au mieux en cette fin d'année pour éviter absolument de mélanger alcool et conduite.

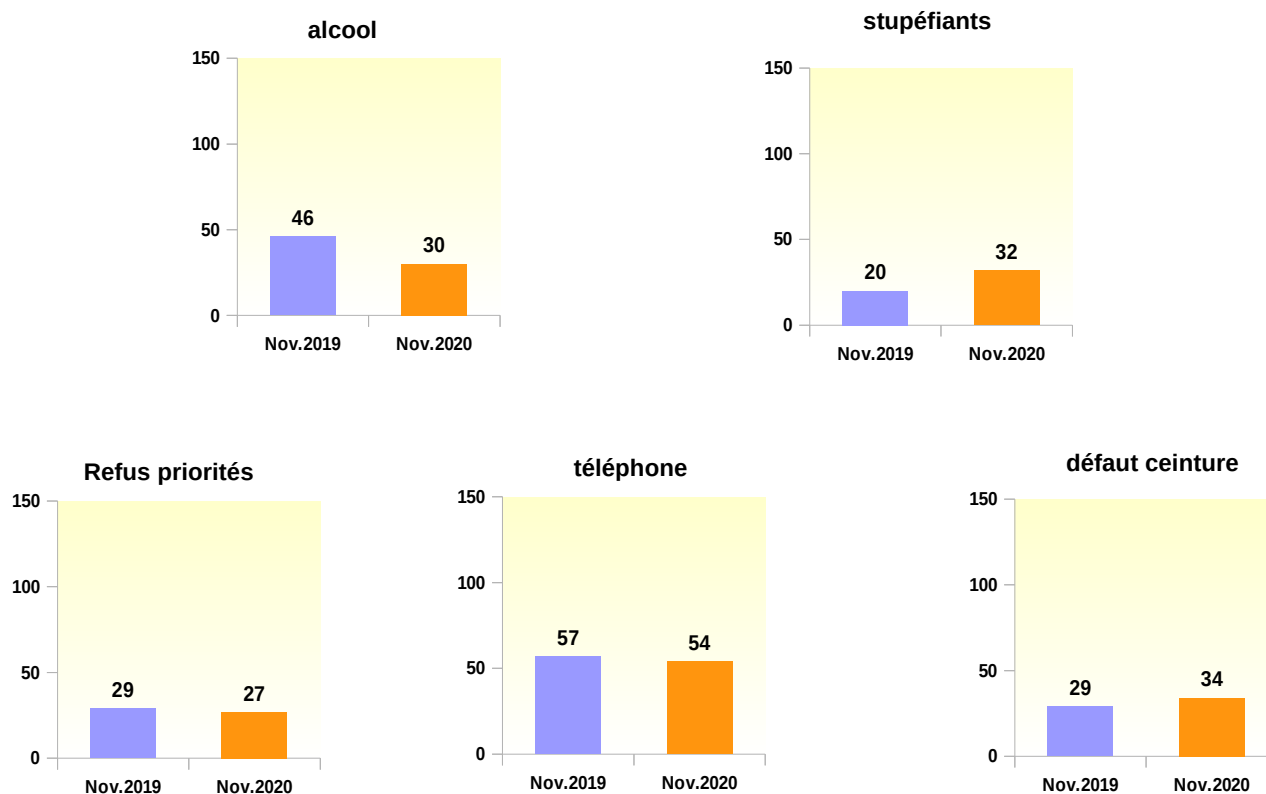
Retrouvez les **bons conseils pour retenir un ami qui a bu** sur :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/nos-10-conseils-pour-retenir-un-ami-qui-bu>

Contrôles vitesse (nombre d'infractions)



Autres contrôles (nombre d'infractions)



Réglementation – Sanctions

Drogue au volant : la réglementation

Quelles sont les peines encourues ?

- . jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 4 500 euros d'amende
- . jusqu'à 3 ans et 9 000 euros d'amende si le conducteur a également consommé de l'alcool
- . jusqu'à 7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende en cas d'accident mortel
- . jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende en cas d'accident mortel quand le conducteur commet une circonstance aggravante supplémentaire (stupéfiants et alcool par exemple)

Des peines complémentaires peuvent être prononcées comme :

- . la suspension du permis de conduire jusque 3 ans ;
- . l'annulation du permis avec interdiction de le repasser pendant 3 ans ou plus ;
- . l'obligation d'accomplir un stage de sensibilisation à la sécurité routière ou encore un stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants.